



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie Centre-
Val de Loire

Affaire suivie par :
Audrey TRAON-MAINGAUD
02 38 78 85 48

audrey.traon-maingaud@culture.gouv.fr

Références : 22/ATM/ACB2699

**Direction régionale
des affaires culturelles**

La Préfète de région

à

DDT de Loir-et-Cher
31 Mail Pierre Charlot
41000 BLOIS

Direction Départementale des Territoires
Service Urbanisme et Aménagement
COURRIER REÇU LE :

24 NOV. 2022

Chef de service
 PPU
 Chargé Mission Revitalisation
 CDAC
 Adjoint au chef de s.
 DFU
 Secrétariat
 Scie

ORLEANS, le 21 novembre 2022

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Archéologie préventive - Réception d'un dossier d'aménagement
Références : MONTRIEUX-EN-SOLOGNE (LOIR-ET-CHER), Allée Royale
PC04115222D0016
Votre courrier du 17 novembre 2022
Livres V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 17 novembre 2022.

Je dispose d'un délai de 1 mois à compter de cette date, pour vous notifier une prescription de diagnostic ou vous faire connaître mon intention d'édicter une prescription de fouille ou de demander la modification de la consistance du projet. Si aucune décision ne vous a été notifiée au terme de ce délai, je serai réputé avoir renoncé à émettre celle-ci.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour la Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
et par subdélégation,

Le Conservateur régional de l'archéologie

Christian VERJUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles du Centre - Val de Loire
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Loir-et-Cher

DDT - SUA/DFU
31 Mail Pierre Charlot
41000 BLOIS

Dossier suivi par : Jean-Marc ROBIN

Objet : demande de permis de construire

A Blois, le 06/12/2022

numéro : pc15222d0016

demandeur :

adresse du projet : Allée Royale 41210 MONTRIEUX EN SOLOGNE

SAS PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 RUE LA BOETIE
75008 PARIS

nature du projet : Parcs photovoltaïques

déposé en mairie le : 17/10/2022

reçu au service le : 17/11/2022

servitudes liées au projet : LCAP - hors sites et hors abords -

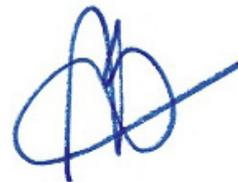
Cet immeuble n'est pas situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité d'un monument historique. Il n'est pas situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou d'un site classé ou inscrit. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Toutefois, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Par sa situation dans l'axe de la voie d'accès, à l'entrée sud du projet, la citerne souple destinée à la lutte contre l'incendie apparaît particulièrement prégnante et vient en rupture avec la composition homogène du parc photovoltaïque (point de vue n° 6 de la pièce graphique PC6). De ce fait, afin de ne pas compromettre l'intégration paysagère de ce projet, il conviendrait de prévoir soit le déplacement, soit l'enterrement de cette citerne. Le cas échéant, la plantation d'une haie basse d'essences locales pourrait être envisagée en accompagnement.

De même, pour une intégration aussi discrète que possible dans des lieux aux teintes nuancées, il conviendrait de privilégier une teinte neutre, telle que RAL 7003 ou 7034 pour les différents locaux techniques ainsi que le portail.

L'architecte des Bâtiments de France



Adrienne BARTHÉLEMY

Avis du maire permis de construire	N° d'enregistrement PC 041 152 22 D 0016	Date de dépôt 17 octobre 2022
---	---	--

Direction Départementale des Territoires
Service Urbanisme et Aménagement
COURRIER REÇU LE :

25 OCT 2022

DEMANDEUR

Nom et prénom du demandeur : PHOTOSOL DEVELOPEMENT Adresse du demandeur : 40-42 RUE DE LA BOETTI 75008 PARIS 08	<input type="checkbox"/> Chef de service <input type="checkbox"/> PPU <input type="checkbox"/> Chargé Mission Revitalisation <input type="checkbox"/> DDEV <input type="checkbox"/> CDAC	<input type="checkbox"/> Adjoint au chef de service <input type="checkbox"/> DFU <input type="checkbox"/> Secrétariat <input type="checkbox"/> Copie
--	--	---

TERRAIN

Adresse du terrain : Allée Royale 41210 MONTRIEUX-EN-SOLOGNE Références cadastrales : B511, B512 Nature des travaux : Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant un ensemble de panneaux et leurs supports d'une puissance électrique d'environ 5.10 MWC. Installation : - 528 tables photovoltaïques composées de 18 panneaux (L 6.9 m- 16.9m - hauteur à 3m - inclinaison 15°) - Construction d'un poste de livraison - Construction d'un local technique - Construction de 2 postes de transformation - Pose d'un grillage à maille 10 cm X 10 cm - Citerne souple de 60m3 couleur "vert gris"
--

Cet avis n'est requis que lorsque la décision relève de l'Etat; Dans ce cas il est transmis à la Direction Départementale de l'Equipement dans le mois de la réception de la demande à la mairie, faute de quoi il est réputé favorable. Dans les autres cas, il peut-être transmis au service instructeur choisi. Il peut revêtir toute forme qu'il paraîtra utile.

AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Zonage	Règlement	Observations
U	CARTE COMMUNALE	

AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

	Observations
Eau potable	Desservi en capacité suffisante
Electricité	Desservi en capacité suffisante
Voirie	Desservi en capacité suffisante
Assainissement non collectif	Desservi en capacité suffisante

AVIS DU MAIRE

Avis du maire : Favorable Compléments de l'avis du maire :	
---	--

Fait à MONTRIEUX-EN-SOLOGNE

Le 18 octobre 2022

Le Maire,



Enedis - Cellule AU - CU

D D T DU LOIR ET CHER
17 QUAI DE L ABBE GREGOIRE
41012 BLOIS

Téléphone : 0970 831 970
Télécopie : 0247766155
Courriel : cen-are@enedis.fr
Interlocuteur : CERCEAU Laurent

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**

OLIVET, le 21/11/2022

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une installation de production, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : PC04115222D0016
Adresse : ALLEE ROYALE
41210 MONTRIEUX-EN-SOLOGNE
Référence cadastrale : Section B , Parcelle n° 511 512
Nom du demandeur : GUINARD DAVID

Selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension nécessaires à la réalisation d'un projet de production n'est pas à la charge de la CCU.

Suite à mon entretien téléphonique ce jour avec Madame NAFALA, de l'entreprise PHOTOSOL, je vous confirme que nous prenons en compte pour l'instruction de ce permis de construire que ce projet ne nécessite pas de raccordement en soutirage au réseau public d'électricité et le projet est destiné à de la production seule d'électricité.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Votre conseiller

1/1

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.



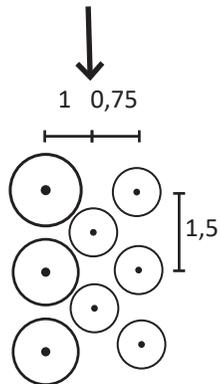
PROJET DE PARC PHOTOVOLTAIQUE_ MONTRIEUX EN SOLOGNE

SABRINA HIRIDJEE_PAYSAGISTE CONSEIL DE L'ETAT

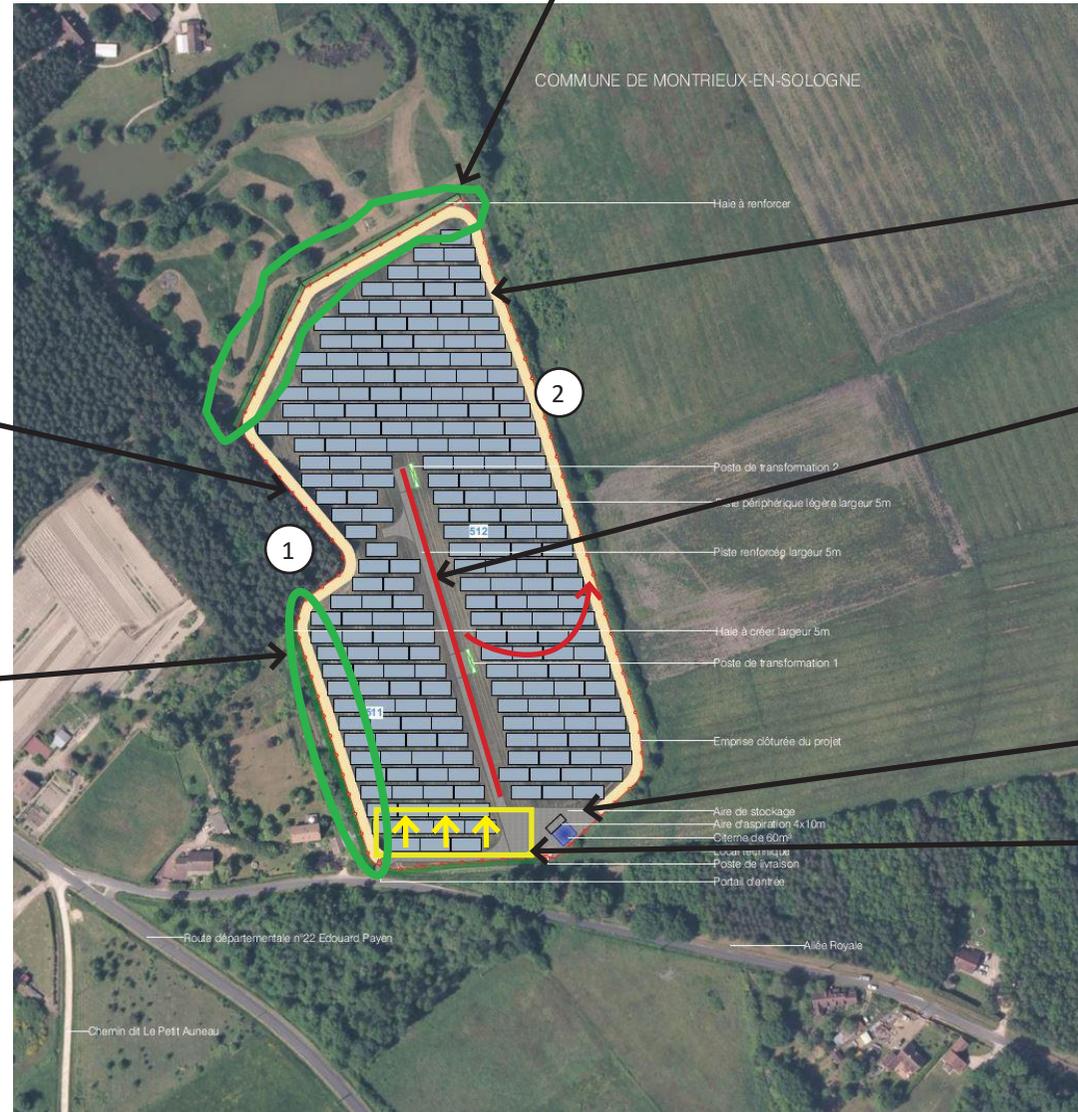
haie intégrant de grands arbres dans la continuité du parc qui se trouve au nord

Clôture : la plus basse possible. Type grillage à lapin attaché à des piquets en robinier. Ne pas teinter le grillage

passer la haie de l'autre côté de la clôture : il faut une haie bocagère qui s'intègre parfaitement. Reprendre les plantes qui se trouvent dans les haies existantes ① et ② Eviter Thuja et plantes exotiques



3 lignes de plantations d'arbustes en quinconce : 1ère ligne arbustes à grands développements, 2ème et 3ème ligne arbustes à moyens développements (à travailler comme une lisière) >> emprise finale 5m



piste : rester sur une largeur de 4 m. Sol perméable foncé et discret

déplacer cette voie centrale, la mutualiser avec celle qui se trouve à l'est le long de la haie. Déplacer les postes de transformations en conséquence, les adosser/intégrer à la haie

ne pas imperméabiliser les sols (hors chantier si nécessaire)

zone résidentielle : mettre à distance les 1ères ligne de panneaux de la route (minimum 6m) et décaler la clôture et portail en conséquence.

23 NOV. 2022



- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Chef de service | <input type="checkbox"/> Adjoint au chef de service |
| <input type="checkbox"/> PPU | <input type="checkbox"/> DFU |
| <input type="checkbox"/> Chargé Mission Revitalisation | <input type="checkbox"/> Secrétariat |
| <input type="checkbox"/> DDCV | <input type="checkbox"/> Copie |
| <input type="checkbox"/> CDAC | |

VOS REF. PC 041 152 22 D0016

DDT Loir-et-Cher

NOS REF. MONTRIEUX-EN-SOLOGNE/PC/22/110

31 Mail Pierre CHARLOT
41000 BLOIS

INTERLOCUTEUR LAMBRECHT Anastasie

TÉLÉPHONE 02 38 71 43 10

E-MAIL rte-cm-nts-gmr-sol-env@rte-france.com

A l'attention de Mme Florence MALLIET

OBJET Construction centrale photovoltaïque
MONTRIEUX-EN-SOLOGNE

St-Jean-de-la-Ruelle, le 18/11/2022

Madame,

Nous faisons suite à votre courriel référencé ci-dessus et cité en objet, que nous avons reçu le 17 novembre 2022.

Selon l'emprise des travaux tracée sur les plans du dossier que vous nous avez fourni, nous vous informons que nous n'avons pas d'observation à formuler ; les ouvrages électriques HTB appartenant au réseau public de transport d'énergie électrique (ouvrages de tension supérieure à 50 000 Volts) n'étant pas impactés par ce projet.

Nous vous précisons toutefois que cette réponse vaut uniquement pour les ouvrages dont RTE est gestionnaire (ouvrages dont la tension est supérieure à 50 000 Volts), et qu'il peut exister sur la parcelle du projet, des ouvrages de distribution d'énergie électrique ou des ouvrages de transport et de distribution de gaz qui dépendent d'autres exploitants. Nous vous invitons donc à vous rapprocher de ces derniers pour obtenir toutes les informations utiles.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sincères salutations.

LAMBRECHT Anastasie
Equipe Appuis – Environnement-Tiers

Blois, le **- 5 DEC. 2022**

Pôle Opérationnel

Service Prévision

N° 1415/SDIS/2022/JLP/

Affaire suivie par : Ltn PERRIN

☎ : 02.54.51.54.06

✉ : jeanlouis.perrin@sdis41.fr

Le Directeur du Service Départemental
d'Incendie et de Secours
Chef du corps départemental des
Sapeurs-pompiers de Loir-et-Cher

à

Monsieur le Directeur
DDT de Loir-et-Cher
31 Mail Pierre Charlot
41000 BLOIS

Objet : Avis du SDIS 41 concernant la construction d'une centrale photovoltaïque au sol.

Référence : Permis de construire n° 04115222D0016 en date du 17/10/2022 - reçu par le SDIS le 22/11/2022.

Référence SDIS : 1520041 - R2022.1415

Dans le cadre de l'instruction du dossier cité en référence, vous trouverez ci-dessous l'avis du SDIS 41 pour le projet présenté par **Photosol Développement** représentée par **M. Guinard** au **Allée Royale** sur la commune de **MONTRIEUX EN SOLOGNE**.

Descriptif du projet

Le projet prévoit la création d'une centrale photovoltaïque au sol sur une surface clôturée de 38854 m².

Cette installation aura une puissance prévisionnelle de 5,10 MWc.

Deux postes transformateurs ainsi qu'un poste de livraison seront implantés sur le site afin d'assurer la conversion, le transport et la livraison de l'électricité sur le réseau ENEDIS.

Le parc sera accessible depuis un chemin communal.

Observations du SDIS

Accessibilité des secours

Il conviendra de garantir que les installations soient en tout temps accessibles aux engins de secours et de lutte contre l'incendie, notamment par la possibilité d'ouverture d'accès principal au moyen de clés spéciales pompiers. **(Observation n°1)**

Une voie périphérique d'au moins **4 mètres** de large, située entre la clôture de l'installation et les unités de production, devra être retrouvée afin de permettre le passage d'engins de lutte contre l'incendie (force portante **16 tonnes**). Une voie répondant aux mêmes caractéristiques devra permettre d'accéder aux différents locaux techniques présents (locaux onduleurs, transformateurs et livraison). **(Observation n°2)**

Défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Il y aura lieu de positionner la citerne de 60 m³ ainsi que l'aire d'aspiration de telle sorte qu'elles soient à une distance minimum de **10 mètres** de tous bâtiments ou dispositifs photovoltaïques (PPV) tels que :

Poste de livraison et modules PPV. (**Observation n°3**)

Prendre contact avec le service prévision **avant la mise en place de ce PEI** afin que ce dispositif soit correctement positionné. Ce point d'eau devra ensuite être réceptionné et référencé par le **SDIS 41** (deci41@sdis41.fr / 02.54.51.54.15). (**Observation n°4**)

Isolement

Garantir une distance de **10 mètres** à minima entre les modules PPV, postes(transformation/livraison) et la végétation en périphérie du parc.

Planification opérationnelle

- Il conviendra d'apposer, à proximité du portail d'accès principal, un panneau indiquant :

- Un plan détaillé du site avec l'emplacement des points d'eau incendie,
- Les consignes de sécurité en cas d'incendie,
- Les éléments de coupure électrique et de mise en sécurité des installations,
- Les contacts pouvant être joints en cas d'incident. (**Observation n°5**)

Base réglementaire

Attention, toutes les dispositions relatives aux réglementations citées ci-dessous non reprises dans cet avis restent néanmoins applicables.

- **Guide technique relatif à l'accessibilité des véhicules de secours du SDIS 41**
- **Arrêté préfectoral portant approbation du Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI)**

Documents consultables sur notre site internet sdis41.fr - onglet Elus & Sécurité

- **Code du travail**

- Dispositions relatives aux risques d'incendie et d'explosion, et d'évacuation, lors de la conception des lieux de travail. (Art. R.4216-1 à 31 du Code du travail)

Avis du SDIS 41		
Favorable <input type="checkbox"/>	Favorable sous réserve du respect des observations <input checked="" type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

Pour le directeur et par délégation



Le Chef du Pôle Opérationnel
Lieutenant-colonel Anthony YVON



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires
Service Urbanisme et Aménagement

COURRIER REÇU LE :

- 1 DEC. 2022

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Chef de service | <input type="checkbox"/> Adjoint au chef de service |
| <input type="checkbox"/> PPU | <input type="checkbox"/> DFU |
| <input type="checkbox"/> Chargé Mission Revitalisation | <input type="checkbox"/> Secrétariat |
| <input type="checkbox"/> DDCV | <input type="checkbox"/> Copie |
| <input type="checkbox"/> CDAC | |

Affaire suivie par : Christine Sanchez

Blois, le 1^{er} décembre 2022

Contact : 02.54.55.76.44

ddt-seb@loir-et-cher.gouv.fr

Ref :

PJ : 1 dossier en retour

Service Urbanisme et Aménagement
Unité DFU

Objet : PC - Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol à Montrieux-en-Sologne - SAS Photosol
Affaire suivie par : Florence Malliet

Par courrier en date du 17 novembre 2022, vous m'avez transmis, pour avis, la demande de permis de construire n° **041 152 22 D0016** présentée par la SAS PHOTOSOL DEVELOPPEMENT représentée par Monsieur David GUINARD : 40/42 rue la Boétie - 75008 PARIS.

Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol située : Allée Royale à MONTRIEUX-EN-SOLOGNE (parcelles B 511 et 512).
Superficie du terrain : 41 100 m².

Ce dossier n'appelle aucune observation particulière de ma part, en ce qui concerne les domaines « Eau et Biodiversité ».

Pour le directeur départemental des territoires,
L'adjoint au chef du service eau et biodiversité,

Olivier POITE